

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1721

présenté par

Mme Folest, M. Gumbs, M. Daubié, M. Ott, M. Lecamp, Mme Morel, M. Fuchs et Mme Mette

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Culture »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.